

COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL

COMMUNE DE LA BATIE-NEUVE

DEPARTEMENT DES HAUTES-ALPES

SÉANCE DU 10/08/2020

L'an Deux Mille vingt, le 10 Août à 19h, le Conseil Municipal de LA BATIE-NEUVE, s'est réuni en session ordinaire à la salle des Fêtes, après convocation légale, sous la présidence de Monsieur le Maire – Joël BONNAFFOUX.

Présents : BONNAFFOUX Joël, ACHARD Liliane, BAILLE Juliette, BLANC GRAS Jean-Luc, BOISSET Benjamin, BREARD Jean-Philippe, DURAND Marc, LEONARD Patrick, LESBROS Pascal, MAENHOUT Bernard, MARTIN Jessica, MIGNON Anthony, SARRAZIN Joël, SEIMANDO Mylène, SPOZIO Christine, THEVENARD Cécile, TRIGO Sébastien.

Absents : COMBE Romain, PEREZ Marylène, VANDENABEELE Magali.

Absent ayant donné pouvoir : JOREZ Isabelle à LEONARD Patrick, XAILLY Sandrine à MIGNON Anthony, ROBERT Françoise à MARTIN Jessica.

A été élue secrétaire de séance : SEIMANDO Mylène.

Monsieur le Maire remercie les membres présents ainsi que le public.

- Compte rendu du conseil municipal du 02/06/2020 : certains membres du conseil municipal précisent qu'ils n'ont été destinataire que des pages recto du compte rendu en question. Monsieur le Maire indique qu'il sera fourni à nouveau dans son intégralité au prochain conseil municipal pour approbation.
- Comptes rendus du 29/06/2020 et 10/07/2020 : Approuvés à l'unanimité
- 19 h 40 : Départ de Sébastien TRIGO

Mr BREARD Jean-Philippe:

- Il n'y aura pas de forum des associations cette année. Les inscriptions se feront directement auprès de chaque association.
- Actuellement les entraînements sportifs en extérieur sont autorisés mais il n'y a pas d'accès aux vestiaires et aux sanitaires.
- Jusqu'alors pas de pratiques en intérieures, les salles restent fermées (COVID). De nouvelles directives devraient arriver après le 15/08/2020.

Mme SPOZIO Christine :

- Les inscriptions auprès de tous les autres types d'associations se feront directement auprès des associations.

Mr SARRAZIN Joël :

- Réalisation de la 2e tranche de la toiture de la cure + local de l'âge d'or. Les travaux seront bientôt terminés.
- Réfection des barrières devant l'école (plus hautes et occultantes :1.60 m de haut et lames douglas)
- Réparation d'une fuite sur la conduite principale qui vidait le réservoir des Borels.

- Réparation d'une fuite sur la conduite du Devezet, il a fallu fermer les vannes des réservoirs des Borels et du Village.
- Passage de l'Apave pour effectuer les contrôles électriques annuels de toutes les salles communales.
- Courrier à l'entreprise GAUDY pour lui rappeler qu'il doit entretenir les parcelles lui appartenant à l'Ayasse.

Mme SPOZIO Christine :

- Remerciements aux membres de la commission pour l'élaboration du prospectus ainsi qu'aux conseillers pour la distribution de "l'Actu bastidonne". Quelques coquilles sont apparues dans la rédaction, notamment dans le numéro de téléphone du cabinet médical le moulin.
- Rencontre avec l'administrateur du site internet de la commune. A venir : amélioration du site et mise à jour des associations et entreprises de la commune.
- Médiathèque : Accueil de la caravane de Giono à partir de septembre 2020. Au programme ; expositions, RDV scolaires / auteurs, théâtre, du 07 au 30/09/2020. Suivra une exposition sur le renard.

Mr BREARD Jean-Philippe :

- 2 arbres posent problème vers la chapelle St Pancrace, sur un terrain privé. Risque d'accident grave si les branches tombent au sol. 2 devis ont été réalisés et s'élèvent entre 1600 et 1700 € pour l'élagage et le tronçonnage du plus gros arbre et 600 € pour le second. Ces devis ont été adressés au propriétaire du terrain et la commune serait susceptible de prendre en charge la moitié des dépenses pour ces travaux.

Mme SPOZIO Christine

- Proposition de réunion lundi 17/08 à 18 h 30 pour conseil d'administration du CCAS.

Mme SEIMANDO Mylène

- Réouverture du CLSH et de la crèche ce jour.
- Point COVID : certaine personne ont dû rester en quatorzaine suite au contact avec une personne contaminée lors de l'AG de la crèche début Juillet. Suite aux tests, personne n'a été positifs. La crèche a été fermée 8 jours + 15 jours de congés annuels.
- Portage des repas : retours positifs, et repas bons. Liliane Achard attire l'attention sur le fait que les fromages et les desserts ne sont pas assez conséquents.
- Cantine : retours positifs également sur la confection des repas.
- Animation : balade gourmande prévue le 13/09/2020. Une future rencontre aura lieu prochainement avec la commission d'animation (sous réserve des possibilités d'organisation liées au COVID).
- Mise en place d'un marché le samedi matin à partir de Juin 2021 (du 15/06 au 15/09). Des flyers vont être distribués sur les marchés de Chorges et Gap pour tenter d'attirer des exposants. Le prix sera de 1 € le mètre linéaire (négociable selon le type de partenariat).

DELIBERATIONS :

1-Désignation des représentants communaux auprès de l'association des communes forestières

Considérant qu'à la suite du renouvellement intégral du Conseil Municipal, il convient de désigner 1 Délégué titulaire et 1 délégué suppléant auprès de l'association des communes forestières

Considérant les candidatures de : MAENHOUT Bernard comme titulaire et de BLANC GRAS Jean-Luc comme suppléant.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents et représentés désigne délégué titulaire MAENHOUT Bernard et BLANC GRAS Jean-Luc délégué suppléant.

2- Création d'un poste d'agent chargé de l'animation sur les temps périscolaires et extrascolaires - emploi permanent

Le Maire rappelle à l'assemblée :

Conformément à l'article 34 de la loi du 26 janvier 1984, les emplois de chaque collectivité sont créés par l'organe délibérant de la collectivité.

Il appartient donc au Conseil Municipal de fixer l'effectif des emplois nécessaires au fonctionnement des services dans le respect des dispositions de la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 portant dispositions statutaires relatives à la Fonction Publique Territoriale.

Considérant la nécessité de créer un emploi d'Adjoint d'Animation, chargé de l'encadrement et de l'animation des enfants en cantine, temps périscolaires et extrascolaires au sein du service Enfance et Jeunesse,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide **à l'unanimité des membres présents et représentés**, de créer un emploi permanent d'Adjoint d'Animation territorial, à temps non complet à raison de 28 H 00 hebdomadaire sur la base de l'article 3-3-2° de la loi 84-53 du 26 Janvier 1984.

Le tableau des emplois est ainsi modifié à compter du 01 Septembre 2020.

La rémunération est fixée sur la base de l'échelle de rémunération des adjoints d'animation territoriaux

Les dispositions de la présente délibération prendront effet au 01 Septembre 2020

Les dépenses correspondantes seront imputées sur les crédits prévus à cet effet au budget.

3- Création de 2 postes d'adjoint technique territorial

Motif : *Accroissement temporaire d'activité*

Durée: *12 mois maximum pendant une même période de 18 mois*

Vu la loi n°83-634 du 13 juillet 1983 modifiée portant droits et obligations des fonctionnaires ;

Vu la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la Fonction Publique Territoriale, notamment son **article 3 – 1°** ;

Considérant que la crise sanitaire relative à l'épidémie COVID 19 rend incertaine la situation à venir concernant la rentrée scolaire,

Considérant la possibilité que les élèves de CM1 et CM2 seront susceptibles de ne pas être accueillis au self du Collège Simone Veil pour déjeuner,

Considérant que la distanciation sociale entre les enfants devra certainement être maintenue dans les locaux communaux et notamment durant la pause méridienne et le temps du repas en cantine,

Considérant que 2 services en restauration devront peut être instaurés, de manière à répondre aux exigences gouvernementales et à assurer la protection de chacun,

Monsieur le Maire explique qu'il convient d'anticiper la création de 2 postes d'adjoint technique territorial supplémentaires, pour assurer l'encadrement des enfants durant le temps de la pause méridienne, au vu de l'évolution de la situation.

Monsieur le Maire explique que la création de ces 2 postes n'entraîne pas forcément des recrutements. Néanmoins, ces 2 postes seront à disposition de la collectivité pour faire face à un besoin lié à un accroissement temporaire d'activité au vu de la situation sanitaire actuelle.

Aussi, si les modalités d'organisation le justifient, 2 agents supplémentaires pourront être recrutés, pour une durée maximale de 12 mois sur une période de 18 mois consécutifs.

Ces postes d'Adjoint technique à temps non complet pour une durée hebdomadaire de service de 8 heures, seront rémunérés à la grille indiciaire afférente au grade d'Adjoint Technique territorial, 1er échelon, IB 350, IM 327.

Les crédits correspondants sont inscrits au budget

4- Tarif cantine « repas non réservés dans les délais ».

Monsieur le Maire fait savoir aux membres du conseil municipal qu'un nombre trop important de familles ne réserve pas les repas de leur(s) enfant(s) dans les délais prévus par le règlement intérieur. Ce retard dans les réservations engendre des problématiques de :

·Moyens humains : la collectivité est soumise au respect des obligations d'encadrement selon les effectifs d'enfants présents, aussi une méconnaissance du nombre exact d'enfants en cantine pourrait mettre la collectivité dans une situation délicate au regard des obligations d'encadrement.

·Matériels : les repas sont commandés au fournisseur une semaine à l'avance et selon le nombre exact des réservations. Les oublis ou réservations hors délais impactent de fait, les repas des autres enfants puisque le besoin réel n'est pas conforme au besoin réservé. Enfin suivant le nombre de repas supplémentaires à commander, en dernière minute la cuisine centrale n'est pas en mesure de fournir plus de 1 à 2 repas supplémentaire pour le jour même.

·Financiers : En effet au regard de l'écart entre le nombre d'enfants inscrits et le nombre d'enfants présents, la collectivité se doit de recruter plus de personnel pour répondre aux obligations réglementaires. Ces recrutements intempestifs représentent des dépenses imprévues au budget de la collectivité.

Après présentation de ces contraintes, Monsieur le Maire propose d'appliquer un tarif différent pour les repas non réservés dans les délais 5.80 € (familles domiciliées sur la commune) et 8.40 € (familles domiciliées hors commune)).

5- Demande de subvention action culturelle 2020 - Médiathèque

Monsieur le Maire présente le projet culturel piloté par la médiathèque de La Bâtie-neuve « Du Goupil au Renard ».

Ce projet s'inscrit dans le plan de développement de la lecture publique de Département (PDLP).

Il propose aux membres du Conseil municipal de demander une subvention au Conseil départemental à hauteur de 70% sur un montant total de 2840.00 € soit 1988.00 €, la part d'autofinancement de la Commune s'élèvera à 852.00 €.

6-Abondement du fonds de prêt COVID résistance

Monsieur le Maire donne lecture de la convention entre la commune de la Bâtie Neuve et l'association Initiative Sud Hautes Alpes dont l'objet est de soutenir les entreprises face aux difficultés rencontrées par celles-ci à la suite à la pandémie de coronavirus.

L'initiative de la Région Provence Alpes consiste à inviter les collectivités à abonder à hauteur de 2€ par habitant ce fond de prêt.

7- Décision modificative 1 du Budget Général Communal 2020.

Le Conseil Municipal, sur proposition du Maire, décide, à l'unanimité des membres présents et représentés, de voter les modifications budgétaires suivantes, pour le Budget Général 2020. Il s'agit principalement de la prise en compte d'une aide solidaire contre la COVID et d'un fonds de concours pour la GEMAPI:

ARTICLES

D F 022	Dépenses imprévues	- 2 750,00
----------------	---------------------------	-------------------

D F 657351	Subventions de fonctionnement aux organismes publics...	+ 4 750,00
-------------------	--	-------------------

R F 7066	Redevances et droits des services à caractère social	+ 1 500,00
-----------------	---	-------------------

R F 70632	Redevances et droits des services à caractère de loisirs	+ 500,00
------------------	---	-----------------

D I 2764 ONA	Créances sur les particuliers et les autres personnes	+ 5 200,00
---------------------	--	-------------------

D I 020 OPFI	Dépenses imprévues	+ 3 274,00
---------------------	---------------------------	-------------------

R I 10222 OPFI	FCTVA Investissement	-3 154,00
-----------------------	-----------------------------	------------------

R I 1346 ONA	Participations pour voirie et réseaux	+ 11 628,00
---------------------	--	--------------------

8- Appellation de voirie (impasse des ormes) Lotissement Les Ormes

Monsieur le Maire explique qu'il appartient au conseil municipal de choisir, par délibération, le nom à donner aux rues et aux places publiques.

Le lotissement les Ormes, situé lieu dit « Pré Guillaumette », est constitué de 4 lots dont 2 (lots n° 1 et 2) situés sur une voirie non dénommée et non numérotée.

Il convient, pour faciliter leur repérage, le travail des préposés de la Poste et des autres services publics ou commerciaux, la localisation sur les GPS, d'identifier clairement les adresses de ces immeubles et de procéder à leur numérotation.

Il est proposé au Conseil Municipal de dénommer la voirie desservant ces lots « impasse des ormes »

9- Appellation de voirie (rue des frênes) Lotissement Les Frênes

Monsieur le Maire explique qu'il appartient au conseil municipal de choisir, par délibération, le nom à donner aux rues et aux places publiques.

Le lotissement les Frênes, situé lieu dit « Pré Guillaumette », est constitué de 7 lots dont 4 (lots n° 3.4.5.6) situés sur une voirie non dénommée et non numérotée.

Il convient, pour faciliter leur repérage, le travail des préposés de la Poste et des autres services publics ou commerciaux, la localisation sur les GPS, d'identifier clairement les adresses de ces immeubles et de procéder à leur numérotation.

Il est proposé au Conseil Municipal de dénommer la voirie desservant ces lots « rue des frênes »

10- Appellation de voirie (rue des lavandes) Lotissement Les Mélèzes

Monsieur le Maire explique qu'il appartient au conseil municipal de choisir, par délibération, le nom à donner aux rues et aux places publiques.

Le lotissement les Mélèzes est constitué de 17 lots situés sur une voirie non dénommée et non numérotée.

Il convient, pour faciliter leur repérage, le travail des préposés de la Poste et des autres services publics ou commerciaux, la localisation sur les GPS, d'identifier clairement les adresses de ces immeubles et de procéder à leur numérotation.

Il est proposé au Conseil Municipal de dénommer la voirie desservant ces lots « rue des lavandes »

QUESTIONS DIVERSES :

Mr BOISSET Benjamin : Zone des Cheminants : des poids lourds stationnent sur la voie publique durant plusieurs heures, voire toute la nuit (de la boutique du Menuisier jusqu'à Ciffréo Bonna) => envisager une signalisation pour interdire le stationnement

Mme ACHARD Liliane : Interroge sur les délais pour la limitation aux Aubins à 50 km / h. Le Maire lui indique de se rapprocher du Département 05.

L'ordre du jour étant épuisé la séance est levée.

La Secrétaire

Le Maire

Mylène SEIMANDO

Joël Bonnaffoux